

**Direction générale des services**

Emmanuel FEVRE

Email : efevre@paysdegexagglo.fr

N/Réf. : CB/EF/SC/231867

Mesdames et Messieurs les membres  
titulaires du Conseil communautaire

Gex, le 11 juin 2020

Objet : Convocation Conseil communautaire

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire fixée le :

**Jeudi 18 juin 2020 à 20 heures 00**  
**Salle du conseil - La Grange**

**Ordre du jour :**

**DIRECTION GENERALE**

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 février 2020.
- 2 - Délégation au président dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et pour assurer la continuité du fonctionnement et l'exercice des compétences.

**FINANCES**

- 3 - Affectation des résultats 2019 - Budget principal.
- 4 - Affectation des résultats 2019 - Budget annexe ZAE.
- 5 - Affectation des résultats 2019 - Budget annexe RN.
- 6 - Affectation des résultats 2019 - Budget déchets inertes.
- 7 - Affectation des résultats 2019 - Budget GVD.
- 8 - Compte administratif consolidé 2019.
- 9 - Compte administratif 2019 - Budget déchets inertes.
- 10 - Compte administratif 2019 - Budget GVD.
- 11 - Compte de gestion 2019 - Budget principal.
- 12 - Compte de gestion 2019 - Budget annexe ZAE.
- 13 - Compte de gestion 2019 - Budget annexe RN.
- 14 - Compte de gestion 2019 - Budget déchets inertes.
- 15 - Compte de gestion 2019 - Budget GVD.
- 16 - Budget supplémentaire 2020 - Budget principal.
- 17 - Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe ZAE.
- 18 - Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Réserve Naturelle.
- 19 - Budget supplémentaire 2020 - Budget déchets inertes.
- 20 - Budget supplémentaire 2020 - Budget GVD.

**ENVIRONNEMENT**

- 21 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



## DELEGATIONS

22 - Compte-rendu des séances de délégation aux bureaux des 06, 13, 27 février et 12 mars et des décisions du président des mois de février, mars, avril et mai 2020.

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

23 - Compte-rendu des Déclarations d'Intention d'Aliéner des mois de février, mars, avril et mai 2020.

L'article 10 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 dispose que pour ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, **le caractère public** de la réunion de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est **réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.**

Ainsi, le président a décidé, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que **celle-ci se déroulerait sans que le public ne soit autorisé à y assister.** Le caractère public de la réunion sera réputé satisfait par sa diffusion de manière électronique selon les modalités habituelles et accessible depuis le site Internet de Pays de Gex agglo.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Le président,

**Christophe BOUVIER**

